

Réunion de lancement
Appel à projets politique
de la ville 2027



www.agglo-compiegne.fr



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES





Temps d'échanges entre porteurs de projets

- Regroupement par table en fonction des champs d'intervention :
 - Emploi , intégration, alphabétisation, apprentissage de la lecture, accès aux droits
 - Réussite éducative et parentalité
 - Culture et vivre ensemble
 - Sport, prévention, santé et développement durable
- Présentation mutuelle des associations et des projets phares (10 min)
- Echange sur les partenariats possibles (10 min)
- Restitution pour ceux qui le souhaitent (10min)

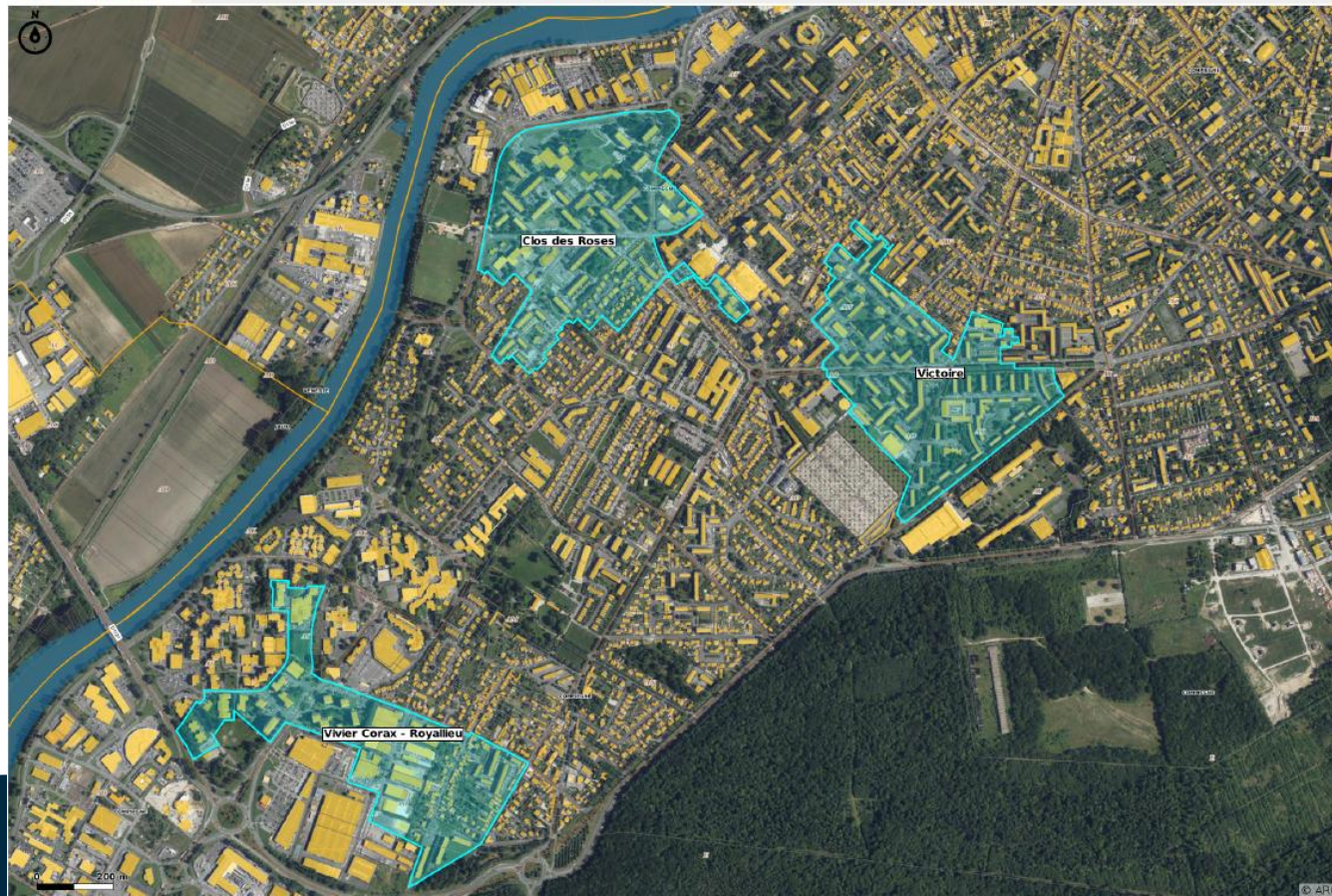


La politique de la ville, une politique visant à réduire les inégalités entre les territoires, pilotée à l'échelle intercommunale (Agglomération de la Région de Compiègne)

GéoCompiégnois

Les Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville

- 3 quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) : le Clos des roses, la Victoire et Vivier Corax sur Vivier Compiègne
- 2 poches de pauvreté : les squares de l'Écharde et de Jean Moulin





Objectifs Stratégiques et Opérationnels du Contrat de Ville 2024-2030

EDUCATION ET VIVRE ENSEMBLE	SANTÉ	EMPLOI	CADRE DE VIE
1. Assurer la Réussite Educative dans les QPV 1.1 Poursuivre le travail d'accompagnement à la scolarité en veillant à la continuité éducative et lutter contre le décrochage scolaire 1.2 Renforcer l'accès à la démocratisation de la culture 1.3 Promouvoir l'accès aux pratiques et disciplines sportives encadrées 2. Renforcer le soutien à la parentalité, en confortant les familles – notamment monoparentales - dans leur fonction éducative 2.1 Renforcer la Maison des Parents et l'axe Famille du centre social 2.2 Développer les initiatives sur la thématique « adolescence et parentalité » 3. Garantir la tranquillité publique et lutter contre les phénomènes de délinquance 3.1 Optimiser la coordination des acteurs en réduisant les phénomènes de délinquance, les problèmes de tranquillité publique et résidentielle en assurant notamment une présence de proximité 3.2 Améliorer les rapports Police / population 3.3 Etudier les conditions de mise en œuvre d'une équipe de prévention spécialisée 4. Promouvoir les initiatives citoyennes, solidaires et la vie associative, notamment en direction de la jeunesse 4.1 Promouvoir, accompagner les talents issus des QPV 4.2 Enrichir les parcours citoyens, en s'appuyant sur les ressources du territoire et en promouvant l'égalité femme/ homme et les valeurs de la République 4.3 Favoriser les échanges entre générations, et l'interconnaissance des acteurs locaux	5. Relayer et promouvoir les actions et de prévention santé en direction des différents publics des QPV 5.1 Développer des actions de sensibilisation via des outils pédagogiques adaptés 5.2 Mettre en œuvre des actions de prévention santé à destination des publics jeunes notamment féminins 5.3 Développer des activités physiques adaptées et accessibles dans le cadre du Sport/Santé 5.4 Renforcer l'accès aux droits en développant la médiation numérique 5.5 Favoriser l'émergence d'un Atelier Santé Ville 5.6 Renforcer l'information concernant les dispositifs existants dans la prise en charge du handicap auprès des familles concernées 6. Favoriser le bien-être et la santé mentale des habitants, et améliorer la prise en charge des conduites addictives 6.1 Développer la formation des acteurs de proximité sur ces thématiques 6.2 Soutenir les initiatives améliorant les prises en charges, notamment en santé mentale, en articulation avec le droit commun 6.3 Etudier les conditions de mise en œuvre d'un Espace Santé Jeune et/ ou d'un point d'écoute Jeune	7. Renforcer l'accès à l'emploi des habitants des QPV 7.1 Développer les démarches « d'aller vers » en s'appuyant sur des nouveaux relais 7.2 Poursuivre l'accompagnement sur la levée des freins périphériques notamment au niveau de la mobilité 7.3 Renforcer l'accompagnement individualisé dans une logique de parcours, avec un suivi personnalisé 7.4 Sensibiliser et accompagner à l'entrepreneuriat 8. Favoriser un développement économique inclusif 8.1 Renforcer le travail d'information, d'orientation des habitants vers la formation et les emplois en particulier dans les secteurs d'activité porteuse 8.2 Renforcer les actions de découverte des métiers et des entreprises par les jeunes des QPV 8.3 Travailler à l'inclusivité des pratiques de recrutements des employeurs locaux en lien avec les dispositifs d'aide spécifiques	9. Renforcer l'attractivité des QPV 9.1 Poursuivre les projets de rénovations urbaines au Clos des Roses et à la Victoire, en intégrant les enjeux de sécurité 9.2 Renforcer les interventions en matière de cadre de vie sur le QPV Vivier Corax dans l'attente d'un ANRU 3 9.3 Conforter une offre de service diversifiées et de proximité 9.4 Soutenir les dynamiques de transition écologique et développer les mobilités douces 10. Conforter la dynamique d'amélioration du cadre de vie 10.1 Renforcer la GUSP notamment dans le cadre des PRU du Clos des Roses et de la Victoire, en suscitant la participation des habitants 10.2 Veiller aux équilibres de mixité sociale au sein de l'habitat 10.3 Améliorer l'habitat et le cadre de vie en visant une réduction du reste à charge des ménages



Des priorités nationales et locales en vue de cet appel à projet 2027, qui s'inscrit dans les objectifs portés par le Contrat de Ville

Les 4 axes d' « Engagement 2030 » portés par l'État :

- L'émancipation pour toutes et tous dans le respect des valeurs de la République et de la laïcité ;
- Le plein emploi ;
- La tranquillité et la sécurité publiques ;
- Les transitions écologiques et énergétiques.

Les priorités locales d'intervention demeurent :

- La réussite éducative ;
- La levée des freins vers l'emploi ;
- La santé ;
- La culture et le sport ;
- La promotion des initiatives citoyennes, solidaires et la vie associative.

Un axe important en direction des 12-25 ans est à développer et notamment les lycéens et jeunes déscolarisés ;

Un second axe important concerne les projets destinés aux familles monoparentales et renforçant la parentalité.

Un axe transversal sur l'ensemble des projet : l'égalité femmes-hommes ;

Une obligation : signer un contrat d'engagement républicain ;

Une logique d'articulation avec le droit commun et de complémentarité avec les dispositifs existants est à rechercher (par exemple la Cité éducative sur le secteur REP + : collège Malraux et écoles élémentaires affiliées).



Des financements de plus en plus contraints : une nécessité de développer les partenariats et d'optimiser les actions

- L'appel à projets Politique de la ville reste le même.
- Le dispositif Quartiers d'Été de l'État est supprimé (env. 25 000 €/an pour notre territoire). L'ensemble des dossiers qui relevaient de ce dispositif peuvent être déposés sur l'appel à projet classique PLV.
- Le dispositif Cité Éducative fonctionne sur 3 ans. Nous sommes actuellement en milieu de parcours, le dispositif reste donc inchangé à ce stade : les associations peuvent candidater dès cet appel à projets pour des actions sur l'année scolaire 2027/2028
 - Des actions pour la carte scolaire renvoyant au REP + (secteur Malraux)
 - À destination des 0 à 25 ans



Calendrier et modalités pratiques de l'appel à projet

- Dépôt des dossiers par les porteurs de projet sur la plateforme Dauphin jusqu'au **22 novembre 2026** inclus
 - Pour les actions en renouvellement, nécessité d'avoir fait pour cette date le bilan intermédiaire de l'action sur l'année 2026, à intégrer dans la demande de subvention sur Dauphin de l'année 2027
 - Pour chaque projet, bien penser à remplir la grille de cotation sur l'égalité femmes -hommes
 - Pour les actions Cité éducative, nous encourageons les porteurs de projet associatifs à déposer également leurs dossiers sur Dauphin selon le même calendrier, en vue d'actions sur l'année scolaire 2027/2028
 - Les projets ne peuvent porter sur une subvention du fonctionnement classique d'une association (paiement du local de l'association par exemple)
- Présentation des dossiers si nécessaires par les porteurs de projet : lundi 14 décembre
 - Les porteurs de projets qui seront amenés à venir présenter plus en détail leur projet y seront invités avec un horaire de passage par la direction de la politique de la ville en amont de cette date ;
- Étude des dossiers par l'État, l'ARC, la Ville de Compiègne et leurs partenaires entre décembre 2026 et février 2027
- L'attribution des subventions aux porteurs de projets lauréats sera réalisée en fonction des dates d'adoption du budget de l'État et les collectivités pour 2027



Les notes de cadrage ARC, Etat, DRAC, le bilan intermédiaire des actions 2026, la grille de cotation sur l'égalité femmes/hommes, le guide pratique d'utilisation de Dauphin... sont disponibles ici : <https://www.agglo-compiegne.fr/appele-projet-2027>

(chemin d'accès : [Compiègne ou ARC/Ville de Compiègne/Politique de la ville/Appel à projet 2027](#))

Pour toute question concernant le dépôt sur Dauphin ou sur la procédure, vous pouvez contacter Stéphanie PAULET, assistante de direction de la Politique de la ville :

Stephanie.paulet@mairie-compiegne.fr

03.44.40.72.20